

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - COMMANDE

Le minimum de commande est de 250€. Les commandes inférieures à 250€ peuvent être majorées de frais de petites commandes.

Toute clause d'une commande, ou condition particulière d'achat d'un client, qui serait en opposition avec les présentes conditions générales de vente serait considérée comme nulle.

2 - PRIX

Les prix sont déterminés par application du tarif et des conditions TRACOR EUROPE en vigueur, et en conformité avec la réglementation existante. TRACOR EUROPE se réserve le droit de modifier son tarif à tout moment.

Les devis sont valables 30 jours. En l'absence de devis en cours de validité, le prix retenu pour une commande est celui du tarif en vigueur au jour de la réception de la commande.

3 - EMBALLAGE ET EXPEDITION

Sauf indication contraire stipulée dans la proposition, les prix s'entendent emballage compris et départ LISSES.

La livraison sera faite à l'adresse indiquée sur le bon de commande et sera considérée comme effectuée au moment où les marchandises arriveront à cette adresse.

Le destinataire qui prend livraison a la responsabilité de vérifier l'état à l'arrivée, de façon à permettre, en cas d'avarie, l'exercice, dans les termes et délais légaux, d'un éventuel recours contre le transporteur responsable primaire. Le destinataire est tenu, en cas d'avarie constatée, d'effectuer les **réserves caractérisées** auprès du livreur et d'avertir TRACOR EUROPE dans les deux jours à compter de la réception des marchandises.

A défaut, aucune demande d'indemnisation ne pourra être faite à TRACOR EUROPE

4 - PAIEMENT

Les factures sont payables selon les conditions de règlement accordées lors de l'ouverture de compte. Ces conditions sont susceptibles d'être modifiées unilatéralement par TRACOR EUROPE, notamment au regard de l'encours dont bénéficie le client

Toute vente faisant l'objet d'un contrat ou d'un marché sera assortie de conditions particulières adaptées à la nature du contrat ou du marché.

Remarque

1) - les effets de commerce (lettre de change acceptée ou billet à ordre) doivent être établis et retournés après acceptation dans les délais prévus par le Code du Commerce.

2) - Tout protêt impayé, retour d'effet non accepté ou retard dans le paiement d'une facture, nous donne le droit de réclamer, après simple mise en demeure, le paiement immédiat de toutes les créances même non échues, le remboursement des frais de recouvrement éventuels, les intérêts de retard, la suspension des livraisons en cours (toute somme due par un client qui demeurerait impayée à compter de sa date d'exigibilité portera intérêt sur la base de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur).

Conformément aux articles L.441-6 c. com. et D.441-5 c. com., tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

5 - CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

En application de la loi n° 80 335 du 12 mai 1980 relative aux effets des clauses de réserves de propriété dans les contrats de vente, la Société TRACOR EUROPE se réserve la propriété des marchandises et/ou des matériels jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur.

6 - GARANTIE

TRACOR EUROPE est, en sa qualité de grossiste, l'intermédiaire entre le constructeur et le client et en conséquence, TRACOR EUROPE ne fournit aucune garantie contractuelle quant aux produits, hormis la garantie légale prévue aux articles 1641 à 1649 du Code Civil.

Les produits vendus par TRACOR EUROPE sont garantis dans les conditions déterminées par le fabricant, lesquelles n'engagent que celui-ci. Ces conditions sont disponibles sur notre site ou sur demande. En cas de disparition du constructeur (pour cessation d'activité, dissolution, procédure collective), TRACOR EUROPE ne pourra être tenue pour responsable en matière de garantie sur les produits qu'elle aura commercialisés auprès de ses clients.

Une panne survenant avant que la facture de l'appareil ne soit réglée ne doit, en aucun cas, servir de prétexte à l'annulation de la commande ni à un retard de paiement.

En cas de garantie, "Retour ATELIER", le retour est à la charge du client et la réexpédition sur le site (France Continentale) à la charge du Mainteneur.

7 - EXPORTATION DU MATERIEL

Pour les produits soumis au contrôle de la destination finale, le client avant de les exporter, s'engage à obtenir l'accord des autorités compétentes, et si nécessaire, du constructeur.

8 - DELAIS DE LIVRAISON

Sauf dérogation dûment acceptée par les deux parties, les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et sans aucun engagement de la part de TRACOR EUROPE.

Aucun retard de livraison ne peut donner lieu à ouverture contre TRACOR EUROPE d'une demande quelconque de dommages et intérêts.

9 - EXCEPTIONS

Pour répondre à une situation particulière, il peut arriver que nous soyons amenés à introduire une dérogation aux conditions générales de vente. Une telle disposition ne devient définitive que si elle est expressément confirmée par écrit par la Direction de notre Société ou un représentant accrédité.

Quelle que soit la dérogation consentie, même à plusieurs reprises, elle ne saurait constituer novation.

10 - LITIGES

Au cas où un litige entre la Société et les clients ne pourrait être réglé à l'amiable, il sera porté devant le Tribunal de Commerce d'Evry.